

Plan de gestion des forêts de l'école polytechnique de Lausanne



EPFL

Contexte

Dans le canton de Vaud, la loi forestière vaudoise et son règlement d'application édictent les prescriptions quant à la gestion des forêts. Ces législations permettent de garantir la pérennité des forêts et de leurs fonctions: protectrice, sociale, économique et de réservoir de biodiversité

Sur la base de cette législation, les forêts publiques doivent disposer d'un plan de gestion à jour leur assurant une gestion durable.

Massifs boisés de l'EPFL en mauve



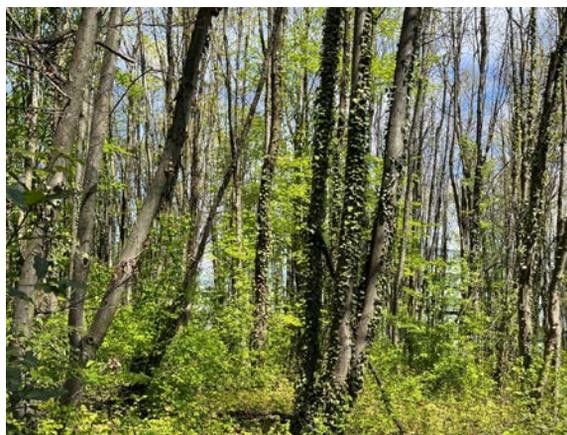
Les forêts de l'EPFL

Les forêts de l'EPFL comprennent deux massifs d'une surface totale de 2.9 ha : les forêts riveraines en rive gauche de la Sorge (2 ha) et le petit massif à proximité de la Route Suisse (0.9 ha).

Ces forêts font partie du réseau écologique de l'EPFL et représentent un haut lieu de biodiversité dans un milieu minéral



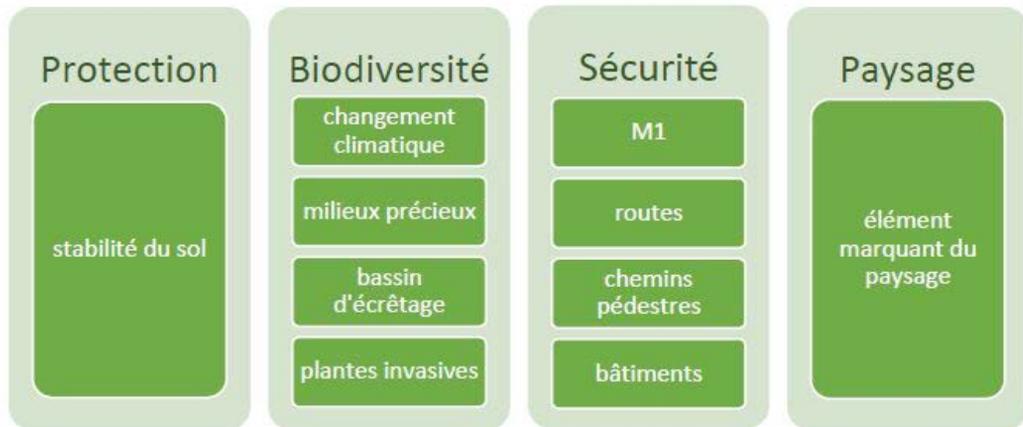
Forêt riveraine de la Sorge, Ilex 2023



Massif proche de la route Suisse, Ilex 2023

Le plan de gestion

La gestion des forêts de l'EPFL repose sur quatre objectifs stratégiques majeurs:



Une attention particulière a été portée à la sécurité. En effet, de nombreuses infrastructures se trouvent directement en bordure de ces forêts : M1, routes, chemins pédestres et bâtiments. Il y a par conséquent également un nombre important d'utilisateurs qui sont régulièrement à proximité de ces massifs boisés.



Jeunes pousses de renouée du Japon le long de la Sorge, Ilex 2023

Massif boisé bordant la ligne du M1, Ilex 2023

Un deuxième accent a été mis sur la gestion des plantes néophytes envahissantes sur le cordon boisé de la Sorge. Leur proximité avec un cours d'eau facilite la dissémination, d'où l'importance d'avoir une lutte efficace.

Les espèces concernées sont: le buddleia, la renouée du Japon, le laurèle, le lierre de Perse, le chèvrefeuille du Japon, le pyracanthe, la vigne vierge, le sumac et la rose multiflore.

Quelques particularités

Ce plan de gestion est particulier dans la mesure où il n'est pas seulement destiné à des professionnels de la forêt. Un travail de vulgarisation a été accompli afin d'en rendre la lecture plus aisée.

De plus, ce plan de gestion est le premier pour les forêts de l'EPFL. Aucun inventaire et aucune donnée des années précédentes n'étaient disponibles. Le bureau ILEX a par conséquent dû faire ce travail pionnier de récolte de données sur le terrain afin de pouvoir procéder aux diverses analyses, établir les objectifs et rédiger le plan de gestion.

Une gestion fine a été développée au vu de la petite taille des massifs et afin de garantir au mieux leur pérennité.

Enfin, une estimation des coûts découlant des travaux préconisés a été réalisée.



Chêne creusé par un pic dans les forêts de l'EPFL, Ilex 2023

Prestations ILEX

- Diagnostic de la forêt et de ses contraintes comprenant:
 - L'inventaire des boisés et de leur composition/particularités.
 - L'inventaire des plantes envahissantes.
 - L'inventaire des contraintes techniques et aspects sécuritaires.
- Fixation des objectifs de gestion suite au bilan.
- Etablissement des protocoles et programmes des travaux.
- Rédaction du plan de gestion officiel pour la DGE-forêt.
- Coordination avec les différents acteurs.